

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.134

L'An deux Mille Seize, le 7 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Daniel COASSIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : 1 ABSTENTION  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Royan souhaite amplifier la dynamique impulsée à la médiathèque et s'attache à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour donner l'accès à l'information au public le plus large.

Considérant qu'il y a donc lieu de signer ce contrat avec l'Etat, afin de bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % pour ces actions prioritaires en matière de lecture publique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de Contrat Territoire Lecture 2016-2018,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'approuver le Contrat Territoire Lecture 2016-2018, selon le projet joint en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ce contrat et à engager les démarches nécessaires auprès de l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 novembre 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO